



## Communiqué de presse

# Analyse des résidus de pesticides dans les fruits et légumes en 2013 en référence aux normes européennes

La DAVAR nous a communiqué, lors de sa réunion de présentation du vendredi 12 décembre 2014, les résultats anonymes bruts des Plans de Surveillance et de Contrôle 2013.

Nous avons procédé à l'analyse de ces résultats en retenant comme critère de non-conformité pour chaque échantillon analysé :

- Soit la présence d'une substance active interdite en Europe
- Soit le dépassement d'une LMR (limite maximale de résidu) européenne

**Un échantillon est donc conforme s'il ne contient aucune substance active interdite en Europe et ne dépasse aucune LMR sur les substances actives autorisées en Europe.**

**Les résultats présentés ci-dessous sont donc comparables à ceux présentés les années précédentes.**

Les résultats en 2013 sont les suivants :

### ▪ **Pour les produits importés : un mieux, mais toujours trop de fruits et légumes qui seraient interdits en métropole et Europe !**

16% des 69 échantillons analysés sont non conformes par dépassement des LMR européennes  
(30% en 2012, 45% en 2011, 37% en 2010)

**6 substances actives interdites en Europe sont détectées :**

**5 sont identifiées comme PAN Bad Actor<sup>1</sup>**

**5 présentent des résidus dépassant les LMR européennes**

**☹ Carton rouge<sup>2</sup> pour poire, pomelos, raisin, rhubarbe, tangelo ; effet cocktail avec 8 pesticides différents dans un même échantillon de raisin, 5 sur poivron, 4 sur haricot et pomme !**

### ▪ **Pour les produits locaux : un maintien de l'amélioration, malgré une utilisation isolée inacceptable d'un pesticide banni depuis plusieurs années et des effets « cocktail »**

6% des 181 échantillons analysés dans le cadre du Plan de Surveillance sont non conformes  
(6% en 2012, 6% en 2011, 21% en 2010)

**MAIS 4 substances actives interdites en Europe sont détectées :**

**toutes sont identifiées comme PAN Bad Actor**

**3 présentent des résidus dépassant les LMR européennes**

**☹ Carton rouge pour melon avec 1 échantillon contenant de l'endosulfan, interdit en Nouvelle-Calédonie depuis 2009**

**Attention aux effets « cocktail » : présence de 9 pesticides différents dans le même échantillon de poivron, 7 sur tomate.**

<sup>1</sup>Source : base de données Pesticides Action Network, Amérique du Nord. C'est la seule base très complète réalisée par des associations et qui a été fléchée comme « à retenir » par le rapport scientifique « Synthèse et recommandations du comité d'orientation et de prospective scientifique de l'observatoire des résidus de pesticides (ORP) de l'ANSES », suite aux travaux relatifs à l'expression des besoins pour le portail des bases de données de propriétés des pesticides.

[http://www.observatoire-](http://www.observatoire-pesticides.fr/upload/bibliotheque/741344397813583452993824825587/bdd_proprietes_pesticides_2010.pdf)

[pesticides.fr/upload/bibliotheque/741344397813583452993824825587/bdd\\_proprietes\\_pesticides\\_2010.pdf](http://www.observatoire-pesticides.fr/upload/bibliotheque/741344397813583452993824825587/bdd_proprietes_pesticides_2010.pdf)

<sup>2</sup> Critère appliqué pour le carton rouge : produit présentant plus de 30% d'échantillons non conformes

L'UFC Que Choisir Nouvelle-Calédonie rappelle qu'elle demande depuis plusieurs années le retrait en Nouvelle-Calédonie des substances actives interdites en Europe et l'application des LMR européennes.

**Pour le conseil d'administration**  
**Le président**  
**Michel DAVAREND**  
Nouméa, le 22 décembre 2014  
**CONTACT PRESSE : 28 51 20 (75 13 24)**

---

## Décryptage

### Attention aux Fruits et Légumes importés

Cela fait 4 ans que UFC Que Choisir NC tire la sonnette d'alarme sur les fruits et légumes importés qui ne sont pas conformes aux normes européennes.

En 2012, 30% de dépassement de LMR sur les fruits et légumes importés ; un mieux en 2013, mais toujours 16% de dépassement de LMR sur les fruits et légumes importés.

Nous demandons depuis de nombreuses années, l'application en Nouvelle-Calédonie des LMR européennes (Limites - ou teneurs - Maximales de Résidus), ceci dans un souci de simplification des références et surtout de protection de la santé publique.

Le Gouvernement a adopté en avril 2014 un arrêté relatif aux teneurs maximales en résidus de pesticides admissibles sur ou dans certains produits d'origine végétale.

**En complète contradiction avec l'objectif de protection de la santé publique, cet arrêté fixe des LMR parfois supérieures aux normes européennes pour les fruits et légumes importés (en majorité d'Australie et de Nouvelle-Zélande).**

Le gouvernement a en effet adopté une démarche inflationniste :

- pour des produits végétaux importés, la LMR la plus élevée des pays de provenance est retenue, y compris lorsque le volume d'importation d'un des pays où la LMR est la plus élevée est faible ; pourtant, la LMR dépend aussi du régime alimentaire des consommateurs. Mais le gouvernement n'a vérifié ni que celui du pays d'importation était suffisamment proche de celui des Calédoniens, ni que la méthode d'évaluation de la LMR dans le pays en question et sa mise en œuvre étaient rigoureuses.
- l'utilisation d'une substance active produite dans un pays hors Union Européenne sur un produit végétal local suffit à relever la LMR à la valeur retenue dans le pays en question par rapport à la valeur retenue en UE ; pourtant, les bonnes pratiques agricoles du pays d'importation hors Union Européenne de la substance active sont-elles similaires à celles de Nouvelle-Calédonie pour le végétal produit localement ? Le régime alimentaire des consommateurs est-il similaire ? La méthode d'évaluation de la LMR dans le pays en question et sa mise en œuvre sont-elles rigoureuses ?

Ainsi, **pour 26 substances actives**, des LMR supérieures à celles édictées par la réglementation européenne ont été adoptées, sans aucune base scientifique, sans aucune analyse des pratiques agricoles ou d'évaluation du risque sur la base des régimes alimentaires.

Le gouvernement a **priviliégié des considérations strictement économiques** liées à l'importation actuelle des pesticides et des fruits et légumes des pays de la zone pacifique, **au mépris des considérations sanitaires et environnementales.**

Sur ces 26 substances actives :

- 14 sont classées « PAN BAD ACTOR » (soit reprotoxique, soit perturbateur endocrinien suspecté, soit cancérigène, certaines substances cumulant ces propriétés)<sup>1</sup> ; il s'agit des substances actives

ABAMECTIN, MANCOZEBE, PYMETROZINE, CHLOROTHALONIL, CHLORPYRIPHOS-ETHYL, IPRODIONE, DICHLORVOS, DIMETHOATE, DIURON, MALATHION, THIRAME, EMAMECTINE, THIOPHANATE-METHYL, 2,4 D AMINE ;

- 2 sont classées dans les listes européennes des Perturbateurs Endocriniens ; il s'agit des substances actives ALPHACYPERMETHRINE (AUS) ou ALPHAMETHRINE (FR) et ESFENVALERATE.

Nous donnons ici deux exemples particulièrement significatifs d'un choix strictement économique des LMR.

- Pour le chlorothalonil, le gouvernement a retenu, pour certains produits végétaux, les LMR posées par l'Australie. Ainsi, pour la courgette, la LMR est de 0,01 mg/kg (seuil de détection) en Union Européenne mais de 5 mg/kg en Australie, valeur retenue par le gouvernement, soit **500 fois supérieure**.
- Pour le diuron, le gouvernement a pris pour références les LMR posées par l'UE en 2008 et par l'Australie. Or en 2013, l'UE a significativement revu à la baisse les LMR de cette substance active, les fixant au seuil de détection, considérant que « certaines informations relatives aux essais sur les résidus n'étaient pas disponibles ». Or le gouvernement a soit fixé des LMR sur la base de celles de l'UE en 2008, soit sur la base des LMR australiennes, **50 fois supérieures aux LMR européennes en 2013** pour les produits végétaux ananas, banane, kiwi, lime, mandarine, orange, papaye, poire, pomme, raisin. Rien ne justifie ces choix, d'un point de vue des pratiques agricoles et/ou de la santé publique, hormis des considérations purement économiques. **Rappelons que le diuron est une substance active qui n'a pas d'usage autorisé en France depuis fin 2008, où il est considéré comme une substance dangereuse, cancérigène et perturbateur endocrinien via ses métabolites.**

Compte tenu de la toxicité de ces substances, l'UFC Que Choisir NC est fermement opposé au fait que les consommateurs calédoniens (dont des enfants !) soient exposés à des teneurs en résidus supérieures à celles admises pour leurs homologues métropolitains et Européens.

**Nous conseillons aux Calédoniens :**

- **de consommer des fruits et légumes de saison LOCAUX**
- **de privilégier des modes d'agriculture plus respectueux de l'environnement : les produits portent en particulier les labels « BioPasifika » et « Agriculture Responsable » (bien que ce dernier mode de production n'exclue pas l'emploi de pesticides chimiques).**

**Nous demandons aux importateurs de fruits et légumes d'exiger de leurs fournisseurs des produits aux normes européennes.**

**Nous demandons à nouveau aux pouvoirs publics de sanctionner sévèrement :**

- **l'emploi de produits non homologués**
- **les usages non homologués de pesticides**
- **les dépassements de LMR.**

**Nous sommes toujours en attente d'une refonte complète de la réglementation, afin de sortir de la situation actuelle particulièrement laxiste en matière d'importation et d'utilisation de pesticides.**